



## Succession d un legataire global universel

Par francois, le 04/11/2011 à 04:57

Bonjour,

JE SUIS LEGATAIRE GLOBAL UNIVERSEL DANS LE TESTAMENT NOTARIÉ  
AUTHANTIFIÉ AUPRES DU NOTAIRE MAZET VOICI 12ANS

je souhaiterai savoir ce que je dois faire dans ce cas ci:

Comme vous le constatez vous-même, le dossier de succession n'évolue pas depuis plusieurs mois.

[fluo]Aucune réponse ne m'est donnée sur les questions que j'ai posées à vos soeurs.[/fluo]  
MES 2 SOEURS REFUSENT DE DONNER LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANTS LES BIENS ET LES REVENUS DE LA DEFUNTE

Notamment je reste dans l'attente :

- d'une proposition d'évaluation de la maison familiale (indispensable pour le règlement du dossier de succession)

- de leurs souhaits quant à son devenir (vente, partage, maintien de l'indivision...).

LES 2 SOEURS NE REPONDENT PAS AUX DEMANDES DU NOTAIRE

[fluo]Ma qualité de ne me permet pas d'imposer quoi que ce soit à quiconque, ni de trancher telle ou telle question.

[/fluo]

JE VEUX SAVOIR SI UN NOTAIRE NE PEUX RIEN FAIRE ...IL SERT A QUOI?

Il vous appartient donc de tirer les conséquences d'une telle situation.

QUE DOIS JE FAIRE DANS CES CONDITIONS? DOIS JE PORTER PLAINTÉ ? DOIS JE RIEN FAIRE ? DOIS JE ATTENDRE 100 ANS?

UN TESTAMENT C EST FAIT POUR ETRE EXECUTÉ ET ON PAYE UN NOTAIRE POUR CE FAIRE ... DE QUEL CONTEXTE PARLEZ VOUS? AM MERE EST MORTE LAISANT UN

ACTE NOTARIÉ ME DESIGNANT COMME LEGATAIRE UNIVERSEL GLOBAL? QU EST  
CE QUE CELA SIGNIFIE ? MERCI DE ME DONNER UNE PISTE...VOIR UN AVOCAT ..UN  
JUGE DE PAIX ...

Michel MAZET notaire

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **06:07**

Sans connaitre le contexte ...